



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

publications

Question écrite n° 21312

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'application de la circulaire du 1er avril 2012 relative à l'efficience des publications de l'État. Cette circulaire demandait aux différents ministères de mettre en place une stratégie ministérielle. Il souhaite connaître les axes de sa stratégie ministérielle, notamment en ce qui concerne la publication numérique.

Texte de la réponse

La stratégie d'information et de communication du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt repose désormais principalement sur les outils numériques : les sites agriculture. gouv et alimentation. gouv, l'intranet accessible aux services et agents du ministère, et les médias sociaux. Agriculture. gouv. fr est le site d'information institutionnelle qui regroupe tous les contenus professionnels, techniques et réglementaires, mais également les services, les actualités et les études sur l'ensemble de l'action du ministère, des ministres, de l'administration centrale et vers les services déconcentrés. Agriculture. gouv. fr accueille désormais les contenus de Portea, le site de l'enseignement agricole, la plate forme de contributions « produisons autrement », le portail des industries agroalimentaires et l'espace écophyto, le plan de réduction des pesticides. La médiathèque permet de rendre progressivement accessible au public la totalité du patrimoine image (photos et films) du ministère. Avec ce nouvel outil, le visiteur peut effectuer une recherche d'image personnalisée à partir de thèmes, de zones géographiques ou de mots clés, les télécharger et les utiliser. Un exemple d'action : le ministère mène chaque année une campagne d'information par voie de presse en direction des agriculteurs sur le dispositif Telepac. A titre d'exemple lors de la campagne Telepac 2012, les taux de télédéclaration ont atteint 72 % pour les aides ovines (contre 29 % en 2011) et 80 % pour les aides caprines (contre 46 % de télédéclarations en 2011), soit une très forte progression des déclarations en ligne. Alimentation. gouv. fr regroupe des contenus illustrant l'activité du ministère du champ à l'assiette sous un angle grand public. Ce site a une vocation transversale et une approche volontairement non institutionnelle. Alim'gouv connaît une progression constante de son audience (jusqu'à 6 000 visiteurs uniques par jour pendant le salon international de l'alimentation) et fonctionne avec des comptes associés sur facebook (20 000 fans) et twitter. Ce site comprend notamment la rubrique « vigilance alimentation » qui est le point d'entrée unique des informations sur les alertes sanitaires et propose des contenus sur les sujets sensibles de consommation alimentaire (abattage, organismes génétiquement modifiés, antibiotiques vétérinaires, pesticides, farines animales...). Un exemple d'action : Alimentation. gouv. fr accueille désormais un espace d'information complet sur la lutte contre le gaspillage alimentaire accessible via www.gaspillagealimentaire.fr. Cette campagne de sensibilisation du public aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire a été menée exclusivement via les médias sociaux du ministère. Afin de favoriser le référencement et la propagation des contenus relatifs aux informations, actions et politiques publiques qui sont mises en oeuvre, le ministère a engagé la diversification de sa présence en ligne sur la plupart des supports utilisés par les internautes. - le compte facebook : alim'agri (+20 000 personnes aiment ça) ; - les comptes @min_agriculture (+ 9 800 followers) @alimagri (+ 2 500 followers) sur twitter ; - le photo-blog du ministère : agritecture (près de 30 000 vues en 7 mois dont plus de 6 000 vues en octobre 2012)

et enfin le compte tumblr « l'actu en images ». Les plaquettes et brochures d'information : elles font l'objet d'une publication électronique en téléchargement gratuit mis à disposition des services via l'intranet. Un espace spécifique a été dédié à cet effet à l'usage des services centraux et déconcentrés de l'administration, qui ont la charge de les éditer et de les diffuser lorsque l'information aux professionnels ou aux agents le nécessite. Dernière publication régulière, le magazine alim'agri bénéficie d'un tirage à 15 000 exemplaires avec un taux de prise en main de plus de 90 000 lecteurs. Ce magazine édite 4 numéros par an ainsi qu'un numéro « spécial chiffres » très prisé des professionnels et des publics spécialisés (enseignants, chercheurs, institutionnels, chambres d'agriculture). Ce magazine est un outil fort de cohésion et de valorisation pour la communauté élargie des acteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de la forêt. C'est pourquoi le maintien de sa publication a été décidée, le financement étant assuré par des partenariats avec des annonceurs privés ou publics, dispositif encadré par une charte de déontologie.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21312

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2957

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3833